

AT/AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 65-11/PR-MJL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU le décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU la décision n°747/MFPTAS/DP.I du 11/9/1964 ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

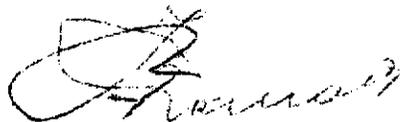
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. LANIYAN BADAROU Patrice, Greffier principal de 2ème échelon, remplissant les fonctions de greffier en chef par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou, est délégué dans l'exercice des fonctions judiciaires et nommé Juge au tribunal de 1ère Instance de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié dans le journal officiel de la République.

COTONOU, le 2 AVRIL 1965

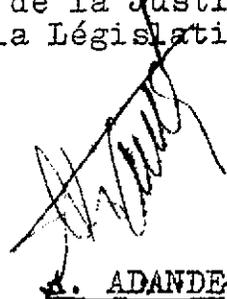
Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du Gouvernement,



S. M. APITHY

J. AHOMADEGBE-TOMETI

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation,


S. ADANDE

AMPLIATIONS

Présid. République.....	4
S.G.G.	4
MJL.....	3
MFPTAS.....	1
MFPAEP.....	1
DP.....	1
CF.....	1
P. Général.....	1
P. République.....	1
ORD.....	1
Adressé.....	1
.....	6